

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Autocoat BT LV650 RM Topcoat Low Gloss Black

Section 1. Identification

Identificateur SGH du produit : Autocoat BT LV650 RM Topcoat Low Gloss Black
SDS code : 002174

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées

Usage industriel

Utilisations non recommandées

Utilisation par les consommateurs

Manufacturier : Akzo Nobel Coatings, Inc.
1845 Maxwell
Troy, MI, 48084
USA
(800) 618-1010
Akzo Nobel Coatings Ltd.
110 Woodbine Downs Blvd.
Unit #4 Etobicoke, Ontario
Canada M9W 5S6
+1 (800) 618-1010

Importateur : Cía. Mexicana de Pinturas International
S.A. de C.V., Carretera Anillo Periférico,
No Ext 205, No Interior A, Colonia HDA S JOSE, Garcia, Garcia, CP 66000, Nuevo Leon.
RFC: ANA9510267C4

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : CHEMTREC +1 (800) 424-9300 (Inside the US)
CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 (Outside the US, collect calls accepted)

Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA/HCS : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

Classement de la substance ou du mélange : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 2
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

Date d'édition/Date de révision : 10/12/2023 **Version** : 1.02
Date de publication précédente : 10/12/2023 1/20

Section 2. Identification des dangers

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : Liquide et vapeurs inflammables.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Susceptible de nuire à la fertilité.
Susceptible de provoquer le cancer.
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Conseils de prudence

Prévention

: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les vapeurs. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail.

Intervention

: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Obtenir des soins médicaux. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux.

Stockage

: Garder sous clef.

Élimination

: Eliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales ou internationales.

Dangers non classés ailleurs

: Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
Méthyl n-amyl cétone	≥20 - <25	110-43-0
Pierre à chaux	≥10 - ≤20	1317-65-3
Ketones, C11	≤10	71808-49-6
Silice amorphe	≤10	7631-86-9
Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol	≤5	108-65-6
Acétate de butyle normal	≤5	123-86-4
Acétone	≤3	67-64-1
noir de carbone	≤3	1333-86-4
xylène	≤2.6	1330-20-7
Éthylbenzène	≤0.3	100-41-4
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	≤0.3	1065336-91-5

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
- Contact avec la peau** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
migraine
sommolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Section 4. Premiers soins

- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
poids foetal réduit
augmentation de la mortalité foetale
malformations du squelette
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids foetal réduit
augmentation de la mortalité foetale
malformations du squelette

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit : Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

Section 7. Manutention et stockage

- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Méthyl n-amyl cétone	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2019). TWA: 50 ppm 8 heures. TWA: 233 mg/m³ 8 heures.</p> <p>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). TWA: 100 ppm 8 heures. TWA: 465 mg/m³ 8 heures.</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 10/2016). TWA: 100 ppm 10 heures. TWA: 465 mg/m³ 10 heures.</p> <p>OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 100 ppm 8 heures. TWA: 465 mg/m³ 8 heures.</p>
Pierre à chaux	Aucune.
Ketones, C11	Aucune.
Silice amorphe	Aucune.
Acétate de l'éther monométhylque du propylène glycol	<p>OARS WEEL (États-Unis, 7/2018). TWA: 50 ppm 8 heures.</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 10/2016). STEL: 950 mg/m³ 15 minutes. STEL: 200 ppm 15 minutes. TWA: 710 mg/m³ 10 heures. TWA: 150 ppm 10 heures.</p> <p>OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 710 mg/m³ 8 heures. TWA: 150 ppm 8 heures.</p> <p>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). STEL: 950 mg/m³ 15 minutes. STEL: 200 ppm 15 minutes. TWA: 710 mg/m³ 8 heures. TWA: 150 ppm 8 heures.</p> <p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2019). STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 50 ppm 8 heures.</p>
Acétate de butyle normal	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2019). STEL: 500 ppm 15 minutes. TWA: 250 ppm 8 heures.</p>
Acétone	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2019). STEL: 500 ppm 15 minutes. TWA: 250 ppm 8 heures.</p>

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

noir de carbone

NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).

TWA: 590 mg/m³ 10 heures.

TWA: 250 ppm 10 heures.

OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).

TWA: 2400 mg/m³ 8 heures.

TWA: 1000 ppm 8 heures.

OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).

Remarques: The acetone STEL does not apply to the cellulose acetate fiber industry. It is in effect for all other sectors.

STEL: 2400 mg/m³ 15 minutes.

STEL: 1000 ppm 15 minutes.

TWA: 1800 mg/m³ 8 heures.

TWA: 750 ppm 8 heures.

ACGIH TLV (États-Unis, 3/2019).

Remarques: Substance identified by other sources as a suspected or confirmed human carcinogen. 1996 Adoption Refers to Appendix A -- Carcinogens.

TWA: 3 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction inhalable

NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).

Remarques: See Appendix A - NIOSH Potential Occupational Carcinogen See Appendix C - Supplemental Exposure Limits

TWA: 3.5 mg/m³ 10 heures.

NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).

Remarques: Carbon black in presence of polycyclic aromatic hydrocarbons (PAHs) See Appendix A - NIOSH Potential Occupational Carcinogen See Appendix C - Supplemental Exposure Limits

TWA: 0.1 mg of PAHs/cm³ 10 heures.

OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).

TWA: 3.5 mg/m³ 8 heures.

OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).

TWA: 3.5 mg/m³ 8 heures.

ACGIH TLV (États-Unis, 3/2019).

Remarques: 1996 Adoption Substances for which there is a Biological Exposure Index or Indices Refers to Appendix A -- Carcinogens.

STEL: 651 mg/m³ 15 minutes.

STEL: 150 ppm 15 minutes.

TWA: 434 mg/m³ 8 heures.

TWA: 100 ppm 8 heures.

OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).

TWA: 435 mg/m³ 8 heures.

TWA: 100 ppm 8 heures.

OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).

STEL: 655 mg/m³ 15 minutes.

STEL: 150 ppm 15 minutes.

TWA: 435 mg/m³ 8 heures.

TWA: 100 ppm 8 heures.

ACGIH TLV (États-Unis, 3/2019).

Remarques: Substances for which there is a Biological Exposure Index or Indices 2002 Adoption.

TWA: 20 ppm 8 heures.

xylène

Éthylbenzène

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate

NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).

STEL: 545 mg/m³ 15 minutes.

STEL: 125 ppm 15 minutes.

TWA: 435 mg/m³ 10 heures.

TWA: 100 ppm 10 heures.

OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).

TWA: 435 mg/m³ 8 heures.

TWA: 100 ppm 8 heures.

OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).

STEL: 545 mg/m³ 15 minutes.

STEL: 125 ppm 15 minutes.

TWA: 435 mg/m³ 8 heures.

TWA: 100 ppm 8 heures.

Aucune.

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Protection de la peau

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide.

Couleur : Non disponible.

Odeur : Non disponible.

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : Non disponible.

Point de fusion/congélation : Non disponible.

Point d'ébullition : 56°C (132.8°F)

points limites d'ébullition : Non disponible.

Point d'éclair : Vase clos: 28°C (82.4°F)

Taux d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) : Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Seuil maximal: : Indéterminé.

Seuil minimal: : Indéterminé.

Tension de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative : 1.091

Densité : 9.10 lbs/gal 1.091 g/cm³

Solubilité : Non disponible.

Solubilité dans l'eau : Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible.

Température d'auto-inflammation : Non disponible.

Température de décomposition : Non disponible.

Viscosité : Cinématique (température ambiante): 2.11 cm²/s (211 cSt)

Matières volatiles en poids : 40.49% (p/p)

Matières volatiles en volume : 52.48 %_(v/v)

Matières solides en poids : 59.51 %_(w/w)

Matières solides en volume : 47.52 %_(v/v)

Composés Organiques Volatils Réglementaires : 3.6 lbs/gal 428 g/l minus water and exempt solvents

Composés organiques volatils réels : 3.4 lbs/gal 411 g/l

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforeur, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.
Matériaux incompatibles	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	
Méthyl n-amyl cétone	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	16.7 mg/l	4 heures	
	DL50 Cutané	Lapin	12600 uL/kg	-	
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	400 mg/kg	-	
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	800 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Souris	730 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Rat	1670 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Rat	1600 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Rat	3201 mg/kg	-	
	DL50 Cutané	Lapin	>5 g/kg	-	
	Ketones, C11 Acétate de l'éther monométhylrique du propylène glycol	DL50 Intra-péritonéal	Souris	750 mg/kg	-
DL50 Intra-péritonéal		Souris	>1500 mg/kg	-	
DL50 Orale		Souris	>5000 mg/kg	-	
DL50 Orale		Rat	8532 mg/kg	-	
DL50 Orale		Rat	9000 mg/kg	-	
Acétate de butyle normal		CL50 Inhalation Gaz.	Rat	390 ppm	4 heures
		CL50 Inhalation Vapeur	Souris	6 g/m ³	2 heures
		CL50 Inhalation Vapeur	Rat	390 ppm	4 heures
		DL50 Cutané	Lapin	>17600 mg/kg	-
		DL50 Intra-péritonéal	Souris	1230 mg/kg	-
	DL50 Orale	Cochon d'Inde	4700 mg/kg	-	
Acétone	DL50 Orale	Souris	6 g/kg	-	
	DL50 Orale	Lapin	3200 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Rat	10768 mg/kg	-	
	CL50 Inhalation Vapeur	Souris	44 g/m ³	4 heures	
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	50100 mg/m ³	8 heures	
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	1297 mg/kg	-	
	DL50 Intra-veineux	Rat	5500 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Souris	3 g/kg	-	
	DL50 Orale	Lapin	5340 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Rat	5800 mg/kg	-	
DL50 Orale	Rat	5800 mg/kg	-		

Section 11. Données toxicologiques

noir de carbone xylène	DL50 Orale	Rat	>15400 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	5000 ppm	4 heures
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	6700 ppm	4 heures
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	6670 ppm	4 heures
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	1548 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	1548 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	2459 mg/kg	-
	DL50 Orale	Souris	2119 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	4300 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	4300 mg/kg	-
Éthylbenzène	DL50 Sub-cutané	Rat	1700 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Gaz.	Lapin	4000 ppm	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeur	Souris	35500 mg/m ³	2 heures
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	55000 mg/m ³	2 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	17800 uL/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	2624 uL/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3500 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3500 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Méthyl n-amyl cétone	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 14 mg	-
Silice amorphe	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 25 mg	-
Acétate de butyle normal	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 mg	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
Acétone	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	10 UI	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 mg	-
xylène	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	20 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	395 mg	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	87 mg	-
Éthylbenzène	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 5 mg	-
	Peau - Léger irritant	Rat	-	8 heures 60 UI	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	100 %	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	500 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 15 mg	-

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Classification

Section 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Silice amorphe	-	3	-
noir de carbone	-	2B	-
xylène	-	3	-
Éthylbenzène	-	2B	-

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Méthyl n-amyl cétone	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques
Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques
Acétate de butyle normal	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques
Acétone	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires
xylène	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Éthylbenzène	Catégorie 2	Indéterminé	organes de l'audition

Risque d'absorption par aspiration

Nom	Résultat
xylène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Éthylbenzène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
- Contact avec la peau** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
migraine
sommolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Section 11. Données toxicologiques

- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
poids foetal réduit
augmentation de la mortalité foetale
malformations du squelette
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids foetal réduit
augmentation de la mortalité foetale
malformations du squelette

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Susceptible de nuire à la fertilité.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	2320.6 mg/kg
Cutané	108195.3 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	72.33 mg/l

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Méthyl n-amyl cétone Acétate de butyle normal	Aiguë CL50 131000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 32 mg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia salina	48 heures
	Aiguë CL50 100000 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	Aiguë CL50 18000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 185000 µg/l Eau de mer	Poisson - Menidia beryllina	96 heures
	Aiguë CL50 62000 µg/l Eau douce	Poisson - Danio rerio	96 heures
Acétone	Aiguë CE50 11493300 µg/l Eau douce	Algues - Navicula seminulum	96 heures

Date d'édition/Date de révision : 10/12/2023

Version : 1.02

Date de publication précédente : 10/12/2023

13/20

Section 12. Données écologiques

	Aiguë CE50 11727900 µg/l Eau douce	Algues - Navicula seminulum	96 heures
	Aiguë CE50 7200000 µg/l Eau douce	Algues - Selenastrum sp.	96 heures
	Aiguë CE50 20.565 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Aiguë CL50 7550000 µg/l Eau douce	Crustacés - Asellus aquaticus	48 heures
	Aiguë CL50 6000000 µg/l Eau douce	Crustacés - Gammarus pulex	48 heures
	Aiguë CL50 8098000 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 7460000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia cucullata	48 heures
	Aiguë CL50 7810000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia cucullata	48 heures
	Aiguë CL50 6900 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 10000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 8800000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex	48 heures
	Aiguë CL50 7280000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 6210000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 8120000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 5600 ppm Eau douce	Poisson - Poecilia reticulata	96 heures
	Aiguë CL50 8000 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique NOEC 100 µl/L Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum	72 heures
	Chronique NOEC 100 µl/L Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum	96 heures
	Chronique NOEC 0.5 ml/L Eau de mer	Algues - Karenia brevis	96 heures
	Chronique NOEC 4.95 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Chronique NOEC 0.016 ml/L Eau douce	Crustacés - Chydoridae	21 jours
	Chronique NOEC 0.016 ml/L Eau douce	Crustacés - Maxillopoda	21 jours
	Chronique NOEC 0.016 ml/L Eau douce	Crustacés - Daphniidae	21 jours
	Chronique NOEC 0.016 ml/L Eau douce	Crustacés - Bosminidae	21 jours
	Chronique NOEC 0.016 ml/L Eau douce	Crustacés - Macrothricidae	21 jours
	Chronique NOEC 1 g/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 1 g/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 0.1 ml/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	21 jours
	Chronique NOEC 0.1 ml/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	21 jours
	Chronique NOEC 0.1 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	21 jours
	Chronique NOEC 0.1 mg/l Eau douce	Poisson - Fundulus heteroclitus	4 semaines
	Chronique NOEC 0.1 mg/l Eau douce	Poisson - Fundulus heteroclitus	4 semaines
	Chronique NOEC 5 µg/l Eau de mer	Poisson - Gasterosteus aculeatus - Larve	42 jours
	Chronique NOEC 5 µg/l Eau de mer	Poisson - Gasterosteus aculeatus - Larve	42 jours
	Chronique NOEC 5 µg/l Eau de mer	Poisson - Gasterosteus aculeatus - Larve	42 jours
noir de carbone	Aiguë CE50 37.563 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 61.547 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
xylène	Aiguë CE50 90 mg/l Eau douce	Crustacés - Cypris subglobosa	48 heures
	Aiguë CL50 8.5 ppm Eau de mer	Crustacés - Palaemonetes pugio - Adulte	48 heures
	Aiguë CL50 8500 µg/l Eau de mer	Crustacés - Palaemonetes pugio	48 heures
	Aiguë CL50 15700 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures
	Aiguë CL50 20870 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	Aiguë CL50 19000 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	Aiguë CL50 13400 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 16940 µg/l Eau douce	Poisson - Carassius auratus	96 heures
Éthylbenzène	Aiguë CE50 4900 µg/l Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum	72 heures
	Aiguë CE50 7700 µg/l Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum	96 heures
	Aiguë CE50 4600 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Aiguë CE50 5400 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella	72 heures

Section 12. Données écologiques

Aiguë CE50 3600 µg/l Eau douce	subcapitata Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
Aiguë CE50 6.53 mg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia sp. - Nauplius	48 heures
Aiguë CE50 13.3 mg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia sp. - Nauplius	48 heures
Aiguë CE50 2.97 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
Aiguë CE50 2.93 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
Aiguë CL50 8.78 mg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia sp. - Nauplius	48 heures
Aiguë CL50 13.3 mg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia sp. - Nauplius	48 heures
Aiguë CL50 40000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Cancer magister - Zoé	48 heures
Aiguë CL50 18.4 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
Aiguë CL50 13.9 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
Aiguë CL50 75000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
Aiguë CL50 5100 µg/l Eau de mer	Poisson - Menidia menidia	96 heures
Aiguë CL50 9090 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
Aiguë CL50 9100 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
Aiguë CL50 4200 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
Aiguë CL50 4.3 ul/L Eau de mer	Poisson - Morone saxatilis - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogK _{ow}	FBC	Potentiel
Méthyl n-amyl cétone	2.26	-	faible
Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol	1.2	-	faible
Acétate de butyle normal	2.3	-	faible
Acétone	-0.23	-	faible
xylène	3.12	8.1 à 25.9	faible
Éthylbenzène	3.6	-	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

Nota : L'information fournie dans la section 14 est basée sur une expédition de colis en vrac par transport terrestre en Amérique du Nord. Tous les expéditeurs sont tenus de s'assurer que la classification de transport et les exigences réglementaires appropriées en matière d'expédition de colis/conteneurs sont respectées pour les modes de transport concernés.

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	Classement mexicain	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PEINTURES	PEINTURES	PAINT	PAINT
Classe de danger relative au transport	3 	3 	3 	3 	3 
Groupe d'emballage	III	III	III	III	III
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	Marine Pollutant (s): Not available.	No.

Autres informations

Classification pour le DOT : **Quantité à déclarer** 9835.9 lb / 4465.5 kg [1081.3 gal / 4093 L]. Les dimensions relatives à des emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer.

Classification pour le TMD : Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.18-2.19 (Classe 3).

IMDG : **Urgences** F-E, _S-E_

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Section 14. Informations relatives au transport

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis : **TSCA 5(a)2 final significant new use rules**: No products found.
TSCA 5(e) substance consent order: No products found.
TSCA 8(a) PAIR: Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol
TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
CWA (Clean Water Act) 307: Éthylbenzène; Toluène
CWA (Clean Water Act) 311: Éthylbenzène; xylène; Toluène; Acétate de butyle normal; Styrène

Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Référencé

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Référencé

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	EHS	SARA 302 TPQ		SARA 304 RQ	
			(lb)	(gallons)	(lb)	(gallons)
Aucun produit n'a été trouvé.						

SARA 311/312

Classification : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
 CANCÉROGÉNÉCITÉ - Catégorie 2
 TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 2
 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3

Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	Classification
heptan-2-one	≥20 - <25	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol	≤5	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
Acétate de butyle normal	≤5	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
Acétone	≤3	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) -

Section 15. Informations sur la réglementation

noir de carbone xylene	≤3 ≤2.6	Catégorie 3 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
ethylbenzene	≤0.3	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (organes de l'audition) - Catégorie 2 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Reaction mass of bis (1,2,2,6,6-pentamethyl- 4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl- 4-piperidyl sebacate	≤0.3	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 2

SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	%
Feuille R - Exigences en matière de rapport	xylène	1330-20-7	≤2.6
	Éthylbenzène	100-41-4	≤0.3
Avis du fournisseur	xylène	1330-20-7	≤2.6
	Éthylbenzène	100-41-4	≤0.3

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FDS, et que les copie et redistribution de la FDS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FDS redistribuée par la suite.

Réglementations d'État

Massachusetts

: Les composants suivants sont répertoriés: METHYL (N-AMYL) KETONE; METHYL (N-AMYL) KETONE; ACETONE; BUTYL ACETATE; N-BUTYL ACETATE; XYLENE; DIMETHYLBENZENE; DIATOMACEOUS EARTH; AMORPHOUS SILICA; CARBON BLACK; CALCIUM CARBONATE; MARBLE DUST

New York

: Les composants suivants sont répertoriés: Acetone; 2-Propanone; Butyl acetate; Xylene mixed

New Jersey

: Les composants suivants sont répertoriés: METHYL n-AMYL KETONE; 2-HEPTANONE; METHYL n-AMYL KETONE; 2-HEPTANONE; ACETONE; 2-PROPANONE; n-BUTYL ACETATE; ACETIC ACID, BUTYL ESTER; XYLENES; BENZENE, DIMETHYL-; CARBON BLACK; CALCIUM CARBONATE; LIMESTONE

Pennsylvanie

: Les composants suivants sont répertoriés: 2-HEPTANONE; 2-HEPTANONE; 2-PROPANONE; ACETIC ACID, BUTYL ESTER; BENZENE, DIMETHYL-; SILICA; CARBON BLACK; LIMESTONE

Californie prop. 65

 **ATTENTION:** Cancer et Troubles de l'appareil reproducteur - www.P65Warnings.ca.gov.

Nom des ingrédients	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable
noir de carbone	-	-
Éthylbenzène	Oui.	-
Toluène	-	Oui.
quartz (SiO ₂)	-	-
Styrène	Oui.	-
Cumène	-	-

Section 15. Informations sur la réglementation

Liste d'inventaire

Australie	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Canada	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Chine	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Europe	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Japon	: Inventaire du Japon (CSCL) : Un composant au moins n'est pas répertorié. Inventaire japonais (ISHL) : Un composant au moins n'est pas répertorié.
Malaisie	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Nouvelle-Zélande	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Philippines	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
République de Corée	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Taïwan	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Thaïlande	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Turquie	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Viêt-Nam	: Un composant au moins n'est pas répertorié.

Section 16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	*	2
Inflammabilité		3
Risques physiques		0

Caution: HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards or risks. Although HMIS® ratings and the associated label are not required on SDSs or products leaving a facility under 29 CFR 1910.1200, the preparer may choose to provide them. HMIS® ratings are to be used with a fully implemented HMIS® program. HMIS® is a registered trademark and service mark of the American Coatings Association, Inc.

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3	Sur la base de données d'essais Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1	
CANCÉROGÉNÉCITÉ - Catégorie 2	
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 2	
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3	

Historique

Date d'impression	: 22 Mars 2024
Date d'édition/ Date de révision	: 12 Octobre 2023
Date de publication précédente	: 12 Octobre 2023
Version	: 1.02

Section 16. Autres informations

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA = Association international du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

POUR USAGE PROFESSIONNEL UNIQUEMENT

REMARQUE IMPORTANTE : L'information contenue dans cette fiche de données n'est pas conçue pour être exhaustive et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et des lois en vigueur. Toute personne utilisant ce produit doit déterminer pour elle-même, grâce à des tests préliminaires ou autrement, l'adéquation de ce produit pour leurs fins. Il en est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux demandes émises dans les règles et les lois locales. Lisez toujours la fiche signalétique et la fiche de données techniques de ce produit si disponible. Tout avis offert ou toute déclaration émise concernant le produit de notre part (que ce soit dans cette fiche de données ou autrement) est correcte aux meilleures de nos connaissances, mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou la condition du substrat ou sur les nombreux facteurs touchant l'utilisation et l'application du produit. L'application, l'utilisation et le traitement des produits d'AkzoNobel et des produits fabriqués par Buyer sur la base des conseils techniques d'AkzoNobel sont hors du contrôle d'AkzoNobel et, donc, entièrement de la responsabilité de Buyer. AkzoNobel n'offre aucune garantie concernant la précision ou manque d'une telle information ou suggestions, concernant la marchandabilité du produit ou son adéquation à un but en particulier, ou que toute utilisation suggérée ne violera pas un brevet quelconque. Aucune disposition des présentes ne peut être interprétée comme octroyant ou prolongeant toute licence sous tout brevet. Tous les produits fournis et les conseils techniques donnés sont sujets à nos modalités et conditions de vente standard. Vous devez demander une copie de ce document et le réviser attentivement. L'information contenue dans cette fiche de données est sujette à des modifications de temps à autre compte tenu de l'expérience et de notre politique de développement continu. Il en est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est courante avant d'utiliser le produit.

IA_493